



Avry
pour un avenir durable

Commune d'Avry

Plan Energie – Climat communal

2024-2028

Préambule : Les objectifs et mesures directrices mis en évidence et surlignés de ce document sont des objectifs directement tirés des objectifs cantonaux. Les autres objectifs sont des objectifs recommandés dans le cadre de la labellisation Cité de l'énergie. p

Vision et objectifs communaux

La commune d'Avry a défini deux objectifs territoriaux sur lesquels baser sa politique climatique dans ses limites de compétences et moyens:

- **Sortir de la dépendance aux énergies fossiles et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030 et à zéro émission nette à l'horizon 2050.**
- **Assurer les capacités d'adaptation** du territoire aux changements climatiques.

Ces objectifs sont également ceux du canton de Fribourg.

Principes directeurs

- Faire preuve d'exemplarité dans ses pratiques vis-à-vis de la population et des entreprises ;
- S'engager à informer et conseiller activement les consommateurs sur les mesures d'efficacité et d'économie énergétique, les possibilités d'approvisionnement et l'utilisation durable de l'énergie ;
- Mettre en œuvre un développement des déplacements incitant au report modal.

ATTENUATION - Objectifs spécifiques pour l'administration

La commune d'Avry s'engage à parvenir à **une administration climatiquement neutre¹ d'ici 2040** (bâtiments/infrastructures, éclairage, véhicules). Cela signifie :

- **Une chaleur 100% renouvelable** pour les bâtiments communaux (patrimoine administratif et financier) et les installations (dans la sphère d'influence de la commune).
- **Une électricité 100 % renouvelable** pour les bâtiments, l'éclairage public et les véhicules communaux.
- **Des véhicules 100 % sans émissions².**

¹ La neutralité climatique est basée sur la définition et les objectifs nationaux/régionaux.

² A l'exclusion des véhicules qui ne sont actuellement pas disponibles en production en série, tels que les camions de pompiers et les tracteurs, ou les véhicules qui ne peuvent pas fournir les performances requises. Les véhicules qui ne peuvent pas fournir la puissance requise avec un moteur électrique peuvent continuer à être équipés d'un moteur fossile (l'exception doit être justifiée). Les véhicules hybrides ne sont pas considérés comme sans émissions.



Avry
pour un avenir durable

Cet engagement est un prérequis à l'obtention du label Cité de l'énergie Gold de l'European Energy Award Gold à partir de 2025.

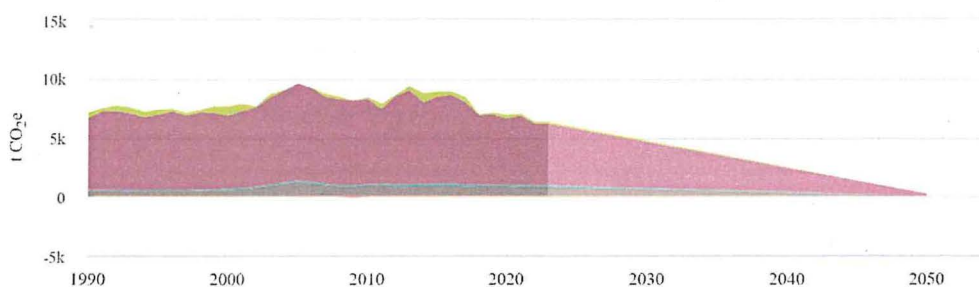
- Etablir un rapport annuel Energo de suivi énergétique des bâtiments publics avec une analyse des consommations. Des mesures d'amélioration sont proposées et mises en œuvre.
- Mettre en application le guide du service de l'énergie du canton de Fribourg, «Bâtiments publics soumis à l'exemplarité énergétique — Guide des bonnes pratiques pour la conception, la construction et l'exploitation. »

Efficacité énergétique	• Entreprendre les travaux de rénovation énergétiquement des bâtiments selon le programme de rénovation.
• Energie renouvelable	• Alimenter progressivement les bâtiments en courant vert labellisé « Naturemade Star » ou équivalent et produit dans le canton. • Le Centre du Village chauffé à l'énergie renouvelable en 2026.
• Sobriété	• Former et sensibiliser les utilisateurs (écoles, utilisateurs, employés communaux, élus, etc.) aux économies d'énergie. • Communiquer sur les actions et les bonnes pratiques.

ATTENUATION - Objectifs spécifiques au niveau du territoire

Le volet **atténuation** rassemble les mesures de réduction et de stockage des émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique. Il est composé de 3 axes : Energie et bâtiment, mobilité durable, consommation et économie.

Trajectoire de réduction de la commune



La neutralité climatique sera probablement atteinte en 2050. Le bilan a été établi sur la base suivante: GPC (Scope 1 & 2).

- **Atteindre 3'171 t de CO₂e en 2030 ou viser une diminution de 8%/an**
(6'343 t de CO₂e en 2022 et réduction de 9.6% entre 2021 et 2022)



Avry
pour un avenir durable

- **ENERGIE ET BÂTIMENT**

- Inciter et soutenir la rénovation énergétique des bâtiments.
- Suivre et accompagner les propriétaires de bâtiments alimentés aux énergies fossiles pour passer à une alimentation principalement à énergie renouvelable.
- Mettre à jour le plan communal des énergies (PCEn) de 2014.

Sur la base d'une analyse du potentiel d'utilisation rationnelle de l'énergie et de valorisation des énergies renouvelables, la commune fixe ses objectifs de politique énergétique et définit un plan d'actions permettant de les atteindre. Les volets stratégique et opérationnel doivent définir des objectifs tangibles et exposer les perspectives de développement de la commune en matière énergétique.

- Développer une stratégie solaire (CEL communautés énergétiques locales, regroupement de consommateurs, bourse solaire, etc.) en incitant les entreprises et les particuliers à utiliser leurs toits pour des installations photovoltaïques.
- Promouvoir une utilisation parcimonieuse de l'eau.
- Lutter contre les îlots de chaleur.
- Atteindre 80% de réalisation de la TransAgglo sur le territoire de la commune.

- **MOBILITÉ DURABLE**

- Créer les conditions cadres pour assurer un report modal du trafic individuel motorisé vers les transports en commun, le covoiturage et la mobilité active (vélo, marche), y compris au cours des manifestations.
- Recenser et publier les **plans de mobilité des entreprises** de plus de 50 employés du territoire communal, conformément à l'art. 49, al. 4 de la loi sur la mobilité (LMob) du 5 novembre 2022 (entrée en vigueur le 1er janvier 2023) et selon le guide de l'AGGLO des « Plans de mobilité pour les entreprises et les institutions ».
- Assurer la continuité du réseau de mobilité piétonne et cyclable et améliorer leur signalétique.
- Assurer la sécurité des itinéraires scolaires et des abords des écoles en favorisant les déplacements des enfants à pied et à vélo.
- Continuer la mise en œuvre du concept communal de stationnement, 2019.
- Développer les infrastructures de recharge électrique publique.

- **CONSOMMATION ET ÉCONOMIE**

- Mettre en place des mesures de sensibilisation à la sobriété au sein de la population et des groupes cibles afin de renforcer la conscience écologique et induire des changements de comportement.
- Collaborer et renforcer les interactions avec les acteurs locaux (entreprises, commerçants et artisans, manifestations) pour développer des projets énergie-climat novateurs et les inciter à devenir acteurs de la transition écologique.
- Etudier des nouvelles mesures de subventions communales en matière d'énergie, climat et durabilité.
- Continuer d'appliquer le « Standard des achats responsables 2021, directive pour les achats communaux durables », ou le site du canton de Fribourg <https://www.fr.ch/etat-et-droit/gouvernement-et-administration/marches-publics-des-achats-responsables>



Avry
pour un avenir durable

ADAPTATION - Objectifs spécifiques au niveau du territoire

Le volet **adaptation** a pour objectif principal d'assurer les capacités d'adaptation du territoire communal et des systèmes naturels face aux changements climatiques actuels et futurs. Il est composé de 2 axes.

• EAU

- Règlement de construction et de zones avec des objectifs concernant la perméabilité des sols, la végétalisation (p.ex. des places de parc perméables, des toitures végétalisées) et concernant l'orientation des bâtiments (ventilation suffisante, notamment en cas de construction) ;
- Réduction au minimum de l'imperméabilisation des surfaces, création d'espaces verts lorsque cela est possible et conception de surfaces perméables à l'eau comme alternative à l'imperméabilisation complète (par exemple pour les chemins, les voies d'accès et les parkings) ;
- Mise en œuvre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) et du système séparatif.

• BIODIVERSITÉ

- Faire la promotion des fiches techniques pour l'aménagement du jardin « Le jardin climatique », astuces et idées pour la promotion de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques ;
- Pérenniser l'action « charte des jardins » .
- Encourager la plantation d'arbres indigènes sur le territoire de la commune.
- Conserver et améliorer les habitats et les couloirs écologiques de taille et de qualité adéquates pour le maintien et le développement de la faune et de la flore locales.
- Mesures visant à contenir ou à prévenir la propagation d'espèces exotiques (néophytes envahissantes), ainsi qu'à informer et sensibiliser la population

Plan d'action

Le plan d'action (présent dans l'annexe 1) détermine les actions prioritaires que le conseil communal s'engage à réaliser sur son territoire au cours des 4 prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé. Ces actions s'inscrivent dans la vision communale et contribuent à concrétiser les objectifs communaux définis précédemment.

Communication

Le Conseil Communal se détermine à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Il veille à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique, en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Le groupe de suivi, le groupe Cité de l'énergie, est chargé de proposer les actions de communication au Conseil Communal, le cas échéant en collaboration avec des partenaires externes ou d'autres communes. Selon le public visé, les canaux suivants pourront être activés : séances d'information, publications dans le journal communal, les réseaux sociaux et le site web de la commune, des tout-ménages, etc.



Avry
pour un avenir durable

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les sociétés ou associations locales.

Conclusion

Par le présent document, la Commune d'Avry s'engage activement dans une politique énergétique, climatique et de durabilité. Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles et en augmentant sa production énergétique renouvelable, ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Ainsi, la Commune fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux. Par ce plan Energie-Climat communal, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les acteur-trice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par le Conseil Communal

Le Syndic :



Date : 24 septembre 2024

L'Administratrice :

Annexe 1 : Plan d'action